

Saint-Constant prend en main ses opérations de déneigement en milieu urbain

SAINT-CONSTANT, le 10 octobre 2019 – La Ville de Saint-Constant reprend en régie interne une partie des opérations de déneigement anciennement assurée par le privé, afin de limiter la hausse des coûts. Le prix des soumissions pour la partie du déneigement urbain a subi une augmentation de plus de 42 % par rapport à 2018, la Ville a donc envisagé d'autres options. Le service de déneigement des secteurs ruraux demeurera assuré par une entreprise privée, le prix de la soumission ne présentant pas d'augmentation majeure.

Valorisation de l'expertise déjà en place

La Ville a choisi le scénario de fournir elle-même les services d'opérations de déneigement, car ses employés municipaux possèdent déjà l'expertise nécessaire. « Nous avons tout avantage à s'appuyer davantage sur nos propres ressources à l'interne », mentionne le maire, Jean-Claude Boyer. En effet, chaque hiver, une équipe est déjà mise à contribution afin d'assurer le déneigement et le déglçage des différents sites municipaux et pistes cyclables de la Ville.

Une économie substantielle

Le fait de reprendre en régie interne les opérations de déneigement représente une économie de plus de 600 000\$. Cette économie prend en compte toutes les dépenses, incluant le coût de la main d'œuvre et l'équipement nécessaire pour effectuer le travail. « Le conseil municipal trouvait inconcevable de refiler la facture aux citoyens quand nous avons le personnel en place et l'équipement pour le faire. C'est contraire à nos pratiques de saine gestion financière », mentionne Jean-Claude Boyer.

Efficacité et qualité des services

La Ville considère également que le fait de rapatrier ce service en régie interne lui permettra d'augmenter l'efficacité et la qualité des services offerts aux citoyens. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville, affirme que : « Nos employés connaissent bien la Ville et ses particularités, cela améliorera la qualité des services. En plus, nous n'aurons plus à attendre que d'autres villes soient déneigées avant de l'être nous-mêmes, ce sera donc plus efficace ».

Il est important de rappeler que lorsqu'une opération de déneigement et/ou de déglçage est déclenchée, la Ville informe les citoyens au plus tard à 17 h pour la nuit à venir. Le Règlement prévoit l'utilisation de deux outils de communication officiels soit :

- **La ligne INFO-DÉNEIGEMENT : 450 638-2010, poste 5**
- **Le SITE INTERNET de la Ville : saint-constant.ca**

– 30 –

Source : Service des communications, Ville de Saint-Constant
450 638-2010, poste 7460
communication@saint-constant.ca